

Date : 01/09/2014

Loi Girardin : une défiscalisation qui échappe au plafonnement global

Par : -

Si le montant cumulé des avantages fiscaux dont peut bénéficier un contribuable ne peut plus excéder 10 000€, l'investissement outre-mer en Loi Girardin bénéficie d'un plafond spécifique plus avantageux.

Inter Invest, spécialiste de la structuration d'opérations en Loi Girardin Industriel et Logement Social, propose une large gamme d'opérations d'investissement dans :

- l'industriel (article 199 undecies B du Code Général des Impôts), ou
- le logement social (article 199 undecies C du CGI).

Une économie conséquente : l'article 200-0 A du CGI fixe la **réduction d'impôt maximale en loi Girardin à 18 000€ « net de rétrocession » de l'avantage fiscal** en faveur des exploitants ultramarins. L'investisseur peut ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt comprise entre 38 000€ et 51 430€ selon le type d'investissement choisi.

Exemple : Un couple marié avec deux enfants dont le revenu imposable s'élève à 250 000€ en 2014 devra acquitter l'an prochain 61 944€ d'impôt. S'il réalise un investissement Girardin, il peut, sachant qu'il a déjà droit à une réduction d'impôt de 2 500€ au titre de l'emploi d'un salarié à domicile, ramener son impôt à 26 723€ grâce à une réduction d'impôt Girardin plafonnée à 32 721€.

Afin de calculer la réduction d'impôts du dispositif Girardin, Inter Invest a mis au point un simulateur intégrant les dernières dispositions fiscales et les superpositions de plafonds, accessible via www.inter-invest.fr onglet « simulation impôts ».

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux décideurs. Il leur propose des articles concernant l'actualité des affaires au sens large.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 11

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine